

SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53

51@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/51/>



Ce flash est en téléchargement PDF sur le site pour l'affichage.

Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19
Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61
Benôit FOLB / 06 14 25 29 64

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

<http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>



FLASH- INFOS du 7 février 2013

Rythmes scolaires : mercredi dernier, le recteur a reçu une délégation du SE-UNSA. Ce fut l'occasion de porter à sa connaissance, tout un ensemble de points de vue et de revendications de la profession.

Lire le compte-rendu > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article698>

Quelles communes demandent le report à 2014 ou passent aux 4 jours et demi en 2013 ? répondre à l'enquête en cliquant sur ce lien <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article683> et y consulter les résultats.

Télécharger le 4 pages sur les rythmes > http://sections.se-uns.org/51/IMG/pdf/4p_rythmes_geB.pdf

Loi de d'orientation sur l'école : L'UNSA Education donne son avis et fait ses propositions d'amendements en 11 fiches > http://extranet.unsa-education.com/Docs/Total/Fiches_refondation_5-2-13.pdf

Vous pouvez tout à fait contacter votre député et lui transmettre ce dossier ! Il sera ainsi « au clair » avant d'en débattre à l'assemblée et de voter !

L'UNSA Éducation et ses syndicats jugent que le débat parlementaire doit être l'occasion de conforter les points positifs du projet de loi, d'améliorer certains éléments qui ne vont pas assez loin, de modifier certaines approches dont l'oubli de nombreuses catégories de personnels de l'Éducation sans l'implication desquels la réforme ne pourra se faire.

En 11 fiches, l'UNSA Éducation balaie le projet de loi, propose des amendements et oriente la réflexion qui devra se prolonger dans les textes d'application et dans son indispensable accompagnement, gage de sa réussite.



Carte scolaire : Le Comité Technique se réunit rapidement le lundi 11 février. Nous aurons l'occasion de reposer quelques questions sur les situations des écoles en fermeture/ouverture. N'hésitez pas à nous transmettre les derniers éléments de mise à jour.

Le CDEN aura lieu vendredi 15 février au matin. Nous y ferons également une intervention sur les rythmes scolaires.

Les réunions d'information syndicale et permanences « Rythmes et Mouvement »

Vendredi 1er mars : 10H / 16H 30 permanence à la section (vacances)

Mercredi 6 mars : Réunion d'information syndicale à Reims 9H/12H

Mercredi 13 mars : Réunion d'information syndicale à Reims 9H/12H (pendant la saisie des vœux)

Mercredi 13 mars : Permanence d'information syndicale à Chalons 15H/17H (pendant la saisie des vœux)

Mercredi 20 mars : Réunion d'information syndicale à Reims 9H/12H (pendant la saisie des vœux)

D'autres permanences d'information sont prévues à Fismes, Epernay.

Pour nos adhérents, des RV sont possibles.

Les permanences à la section syndicale seront organisées tous les jours. Programmation affinée à venir.

Pour les RIS, réunions d'information syndicale, un modèle de lettre à l'IEN est en ligne ici

<http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article80>

Rappel : Une RIS compte à la place d'une animation pédagogique ou la journée de solidarité. Nous vous donnerons une attestation de présence. Ces RIS sont de droit.

Suivi / Interventions / Résultats



à titre définitif 2013

Groupe de travail MOUVEMENT : Le SE-UNSA avait demandé que la négociation des règles du mouvement continue dans le département même si au niveau académique le projet d'harmonisation est reporté. Nous apprécions donc que ce groupe de travail ait été réuni.

Le toilettage du document a essentiellement permis de clarifier certaines situations « mesures de carte scolaire » : transferts, fermetures de D2, fermetures en écoles primaire... Clarification aussi de la fiche 2nde phase.

Le SE-UNSA, a fait état de ses revendications. L'administration préfère attendre le groupe de travail académique pour statuer. Le débat a néanmoins eu lieu. Nous entendons l'argument mais nous souhaitons que le département garde la main sur l'élaboration des règles d'affectation.

Le SE-UNSA a demandé :

- Le volontariat carte scolaire : que dans une école avec fermeture de classe, la priorité carte scolaire puisse être donnée à un volontaire s'il le souhaite.
- Le traitement à équité des stagiaires sortants et des titulaires, comme cela se fait presque partout ailleurs. En effet au 1^{er} septembre, les stagiaires ne sont plus stagiaires mais titulaires
- Le traitement à équité des directeurs et des Liste d'aptitudes à la direction : quand on est apte, on est apte ! Le traitement au barème reste le principe de base du mouvement.

Nous attendrons donc l'année prochaine !

Des précisions : les postes réservés « adjoints langues » étant supprimés (l'appellation seulement), les collègues nommés recevront un nouvel arrêté pas de panique !

Passage en cas particulier : En l'absence d'un médecin de prévention titulaire, un médecin du travail contractuel a été recruté pour traiter de ces dossiers. La procédure reste la suivante : envoyer au service DIEC de la DSDEN la demande de passage en cas particulier avec les dossiers sous pli cacheté libellés « confidentiel à remettre au médecin de prévention » « ou au service social ». Nous contacter si vous êtes concerné.

Nouveaux stagiaires PES : des postes leur seront réservés à la deuxième phase seulement, comme cette année. Leur formation sera la même, les ESPE n'étant pas encore en fonction.

Garde d'enfant malade : chaque enseignant a droit à 12 demi-journées pour garde d'enfant malade soit 6 jours si l'on travaille à 100 %. Ce calcul se fait en année scolaire et non pas en année civile. Nous avons revu avec les services de la DASEN à ce sujet, car il semblerait que jusque là l'année civile était la référence. Si le deuxième parent ne peut obtenir de son employeur ces journées de garde, ou si l'enseignant élève seul son enfant, le nombre de jours est doublé et l'enseignant cumule ainsi le nombre de jours. Dans ce cas il vous faut fournir à votre gestionnaire, une attestation de l'employeur du 2^{ème} parent.



ISOE 1^{er} degré : la revendication du SE-UNSA avance

Le SE-UNSA a lancé en 2011 une grande pétition nationale pour l'obtention de l'ISOE dans le 1^{er} degré. D'ailleurs si vous ne l'avez pas encore signée il n'est pas trop tard !

Notre revendication "+100 € par mois" avance. La presse nationale s'en fait l'écho. Lire la suite et télécharger trois articles de presse sur ce sujet >

<http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article693>

Mon choix c'est l'Unsa !

Pour se désabonner envoyez la un retour de mail avec la mention « désabonnement »